AVIS DE REGLEMENT DES PRIMES D'ASSURANCES 2023

PERIODE DU 01/01/2020 AU 31-12-2022

ASSURE N°CLIENT MAPHAR: 00000688 ECO CLAIR SARL

INTERLOCUTEUR KOUADIO

N°TELEPHONE 2250101440844

и°	POLICE N°	CODE ASSUREUR	RISQUE	DESIGNATION	PRIME 2023	OBSERVATIONS	PERIODE DE GARANTIE
1	9415135S		ASSURANCE AUTO	HYUNDAI-2353 JS01	467,602	TOUS RISQUE	21/08/2023 AU 20/08/2024
2	NC		ASSURANCE AUTO	FORD-5237KS0	1,164,905	TOUS RISQUE	04/08/2023 AU 03/08/2024
TOTAL ASSURANCES (1)					1,632,507		

ETAT DES REGLEMENTS

и°	MODE DE REGLEMENT	REFERENCE DE REGLEMENT	DATE DE DEPOT	MONTANT	AFFECTATION	PERIODE D'EMISSION	PRIME A ENCAISSER
1				0			0
	0						
	1,632,507						

NOTES IMPORTANTES

1/ Conformément aux dispositions de l'article 13 nouveau du code CIMA en vigueur depuis le 01/10/2011,

vous voudrez bien prendre contact avec les services de la MAPHAR en vue de convenir des modalités pratiques de renouvellement de vos polices d'assurances au titre de

l'exercice 2023

Veuillez contacter nos chargés de clientèle

MONSIEUR AKE AU 07 09 28 15 ou Mme AMANI AU 07 767 398

Mlle GBEDA 48 52 61 31

2/ Sauf erreur ou omission de notre part, votre compte dans nos livres laisse apparaître un

solde 1,632,507

Nous restons ouverts à toutes propositions relatives aux modalités d'apurement de ces arriérés.

3/ AXA Assurances Côte d'Ivoire a changé de dénomination et est devenu désormais AXA Côte

Nous vous prions de bien vouloir libeller vos effets de paiement des primes à l'ordre de AXA Côte d'Ivoire.



POUR LA MUTUELLE